

**23 janvier 1997, Québec**

**Allocution dans le cadre de la présentation du rapport « Les Enfants au cœur de nos choix »**

Madame la ministre de l'Éducation, responsable de la politique familiale,

Mesdames et messieurs, représentants d'organismes familiaux, des services de garde et du milieu de l'éducation,

Chers invités,

Je suis très fier de participer avec vous ce matin à la présentation de la nouvelle politique familiale. Le document que nous rendons public aujourd'hui, intitulé « Les enfants au cœur de nos choix », revêt une importance toute particulière pour mon gouvernement et moi-même. Ce Livre Blanc donne suite à l'engagement pris au Sommet sur l'économie et l'emploi où nous avons fait connaître les grands paramètres des réformes que nous voulons apporter à la politique familiale. J'en rappellerai les principaux axes et laisserai la ministre responsable faire une présentation plus détaillée des mesures proposées. Je veux d'abord souligner les principales orientations du gouvernement sur le plan social et de la façon dont la nouvelle politique familiale permettra de concourir à la réalisation de nos objectifs sociaux-démocrates.

**1. Le choix des enfants**

Notre motivation première répond à une exigence simple et incontournable : le développement des enfants et l'égalité des chances. Comme l'indique de façon éloquent le titre même du document, nous plaçons résolument les enfants au cœur de nos choix. Les enfants constituent notre première richesse, ils sont l'avenir de la société québécoise. Notre responsabilité, c'est de tout mettre en œuvre pour leur assurer les meilleures conditions de départ et faire en sorte qu'ils puissent bénéficier, dans toute la mesure du possible, des mêmes chances de succès et de réussite dans la vie. Ce choix prioritaire en faveur des enfants, nous l'avons déjà exprimé de plusieurs façons, notamment en implantant un régime de perception automatique des pensions alimentaires. Nous avons également procédé à la défiscalisation des pensions alimentaires qui ne seront plus assimilées à un revenu imposable pour les personnes qui les reçoivent et qui sont, dans la très grande majorité des cas, des femmes.

Nous avons aussi adopté, en décembre, des modifications législatives destinées à faciliter la fixation des pensions alimentaires pour enfants. L'objectif de ces mesures est d'améliorer et de stabiliser les conditions financières des enfants de familles monoparentales et, par le fait même, contribuer à créer les conditions d'un développement harmonieux pour ces enfants. Nous avons déposé également un projet de loi qui vise à favoriser la médiation dans les procédures familiales. Ce projet fera l'objet d'auditions publiques à compter de la semaine prochaine. Il établit des règles destinées à favoriser les arrangements entre les parties, préalablement à la tenue d'audition en cours, sur des questions qui touchent directement le bien-être des enfants. On pense entre autres à la garde des enfants, aux obligations alimentaires. Le nouveau régime d'assurance-médicaments vient d'entrer en

vigueur. Un aspect important de celui-ci, qui n'a pas été suffisamment souligné, réside dans la gratuité totale des médicaments pour les enfants. Sur les 1,1 million de personnes bénéficiant dorénavant d'une couverture d'assurance pour leurs médicaments, environ 300 000 sont des enfants qui ne bénéficiaient d'aucune protection. C'est maintenant chose du passé. La prime familiale annuelle est établie selon le revenu et le nombre de parents, elle ne peut dépasser 350 \$. Il n'y a donc pas de prime à payer pour les enfants, pas plus que de franchise, ni de coassurance. Cette gratuité des médicaments pour les enfants couverts par le nouveau régime constitue un progrès important sur le plan social. Je signale que cette gratuité a évidemment été maintenue pour les enfants des familles inscrites à la sécurité du revenu.

Outre l'assurance-médicaments, le gouvernement a adopté d'autres mesures qui viennent en aide aux familles à faibles revenus. Je pense par exemple à la réforme de l'aide juridique qui prévoit un accès plus large. Environ 650 000 nouveaux ménages pourront se prévaloir du nouveau régime, gratuitement, ou moyennant une certaine contribution financière. Je pense aussi aux actions entreprises en faveur du logement social. En dépit du retrait du gouvernement fédéral, le gouvernement a favorisé la réalisation de 1 200 nouvelles unités de logement social, grâce au nouveau programme d'achat rénovation. Les sommes consacrées à la revitalisation des vieux quartiers permettront d'améliorer les conditions de logement et de vie des familles qui y habitent. Nous sommes présentement à revoir tout le cadre des interventions gouvernementales dans le domaine de l'habitation afin de mieux répondre aux besoins de logement des familles à faibles revenus. Nous aurons sous peu des propositions très concrètes à formuler. Je tiens à dire un mot de la loi sur l'équité salariale. Nous avons fait adopter cet automne l'une des lois les plus progressistes, afin de remédier à la discrimination salariale dont trop de femmes sont victimes. De toute évidence, les redressements salariaux dont les femmes pourront bénéficier profiteront également à leurs enfants. Combattre la pauvreté qui frappe trop de femmes dans notre société, c'est combattre la pauvreté des enfants. Je ne saurais terminer ce survol de l'action gouvernementale, menée au bénéfice des enfants, sans évoquer brièvement la réforme de l'éducation. Au terme des États généraux, la ministre a fait connaître ses grandes orientations. Essentiellement, il s'agit d'améliorer la qualité de la formation donnée aux jeunes, d'assurer le succès du plus grand nombre et de mieux les outiller pour qu'ils puissent se bâtir un avenir à leur mesure. Une des dimensions importantes de ce chantier réside dans l'accent mis sur le développement des services à la petite enfance, dans la perspective d'égalité des chances. Cela rejoint l'un des trois grands volets de la politique familiale.

## 2. La politique familiale

On aura compris de ce bilan sommaire que les nouvelles dispositions de la politique familiale s'inscrivent dans un continuum d'action en faveur des enfants et des familles. Le gouvernement reconnaît aux parents la responsabilité première de subvenir aux besoins de leurs enfants et il entend créer les conditions propices à l'exercice de cette responsabilité. Le soutien que l'État accorde aux familles doit suivre l'évolution de la société québécoise. Des tendances profondes se dessinent : que l'on pense aux transformations que connaît le marché du travail, aux changements dans la structure et la composition des familles, au nouveau partage des responsabilités familiales entre les conjoints. Les familles et les enfants d'aujourd'hui ont des besoins nouveaux, et les mesures que nous comptons instaurer viennent précisément y répondre. Il est d'abord nécessaire d'offrir la possibilité à

tous les parents, quel que soit leur statut de travailleur, de se consacrer à temps plein aux soins de leur nouveau-né ou de l'enfant qu'ils viennent d'adopter. Ils doivent pouvoir le faire sans encourir de pénalité financière. Pour soutenir les parents dès les premiers mois de la vie de l'enfant, nous entendons favoriser l'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux et ce, dans le maintien du revenu disponible.

Puis, surgit rapidement le besoin de services de garde en milieu familial ou en garderie. Le Québec a effectué, depuis une quinzaine d'années, un rattrapage important dans ce domaine. Mais les besoins sont encore loin d'être comblés. Les services offerts demeurent insuffisants, discontinus et assez coûteux. Le gouvernement entend donner un vigoureux coup de barre pour assurer à tous les enfants l'accès à des services de garde de qualité, et moyennant une contribution raisonnable, soit 5 \$ par jour. Cet investissement collectif, nous le faisons d'abord pour les enfants, pour leur assurer les meilleures chances de réussite. Les effets bénéfiques pour les enfants de programmes de stimulation précoce sont largement démontrés. D'ailleurs, il ne s'agit pas tout de suite de scolariser les enfants, mais bien de les placer en situation d'apprentissage et d'éveil par le jeu et différentes activités éducatives. Il est également prouvé que de tels programmes ont un effet particulièrement positif pour les enfants des milieux défavorisés. Une intervention en bas âge diminue les risques liés aux problèmes d'apprentissage et de comportement, elle réduit les probabilités de décrochage. Nous allons donc concentrer nos efforts auprès de ces enfants qui se retrouvent dans des conditions matérielles précaires. Ainsi seront offerts aux enfants de 4 ans de milieux défavorisés des services éducatifs et/ou de garde gratuits, qui viennent s'ajouter à la maternelle à temps plein pour tous les enfants. En outre, la mise en place de centres intégrés de services à la petite enfance permettra de contrer la dispersion actuelle au profit d'une meilleure coordination et d'un regroupement de l'offre de services en ce domaine. Madame Marois reviendra sur ce sujet dans quelques instants.

Le dernier volet de la nouvelle politique familiale consiste en une allocation unifiée pour enfants, également une composante majeure de la réforme de la sécurité du revenu. Cette allocation fournit une réponse aux besoins essentiels de tous les enfants, quel que soit le revenu familial, que les parents soient en emploi ou prestataires de la sécurité du revenu. D'une part, contrairement à ce qui s'est fait au niveau fédéral, le soutien accordé aux familles par le gouvernement québécois conserve un volet universel, avec le maintien du crédit d'impôt pour enfants à charge. Nous reconnaissons que les couples ou les personnes célibataires sans enfant ne peuvent être traités, sur le plan de la fiscalité, de la même façon que ceux et celles qui ont charge d'enfants. D'autre part, l'allocation unifiée permet de fournir une aide accrue aux familles à faibles revenus. Par le regroupement de différents programmes ou allocations, elle répond également à l'objectif de simplification de la politique familiale.

### 3. Équité et emploi

Faire le choix des enfants, c'est également faire le choix de l'équité et de l'emploi. Il est important de souligner que l'allocation unifiée vise à établir une équité entre les familles prestataires d'aide sociale et les familles en emploi à faibles revenus et ce, au bénéfice des enfants. Ainsi, les prestataires d'aide sociale verront la partie de leurs prestations destinée aux enfants maintenue à son niveau actuel mais intégrée dorénavant dans l'allocation unifiée. Les familles des travailleurs à faibles revenus recevront, quant à elles, une aide

additionnelle substantielle, pouvant atteindre 1 600 \$ de plus que la présente allocation familiale dans le cas du premier enfant d'une famille biparentale et 2 900 \$ supplémentaire pour celui d'une famille monoparentale. L'allocation diminuera évidemment selon le revenu familial, mais les besoins essentiels de tous les enfants seront couverts par l'aide publique. Cette préoccupation en faveur d'une meilleure équité, on la retrouve également à la base du nouveau régime d'assurance-médicaments. Avant sa mise en place, certains groupes bénéficiaient de la gratuité totale de leurs médicaments, dont les coûts étaient défrayés par l'État. Certains groupes de salariés étaient également couverts, partiellement, par le biais de régimes collectifs d'assurance. Mais dans l'ensemble, plus d'un million de Québécois ne disposaient d'aucune protection pour eux et leurs enfants. Il s'agissait essentiellement de travailleurs à bas revenus, souvent non syndiqués ou encore de travailleurs autonomes, occupant des emplois précaires. Dorénavant, ceux-ci disposent également d'une assurance. Le niveau de la prime varie selon le revenu, tout comme le montant maximal qu'une personne peut défrayer pour ses médicaments (de 50 \$ à 187 \$ par trimestre). J'en viens finalement à cet autre objectif essentiel que nous poursuivons par le biais des différentes réformes sociales : favoriser l'insertion en emploi et le retour au travail. Nous prenons les moyens nécessaires pour sauvegarder le filet de protection sociale et les mécanismes de solidarité à l'endroit des plus démunis. Mais nous devons, bien entendu, comme gouvernement et comme société, viser plus loin. Nos interventions doivent se conjuguer pour inciter et aider les personnes à accéder ou à réintégrer le marché du travail. Il s'agit d'améliorer les conditions financières des personnes, et particulièrement des familles à faibles revenus, en leur permettant d'accéder à certains programmes auxquels ont droit les prestataires de la sécurité du revenu. Bref, nous rendons l'occupation d'un emploi plus avantageuse que l'aide de dernier recours.

Une stratégie globale de réinsertion en emploi comporte évidemment d'autres dimensions : l'individualisation des parcours, une meilleure qualification de la main-d'œuvre, un relèvement et une extension de la formation professionnelle et technique, une collaboration plus soutenue avec les milieux de travail, le développement de l'économie sociale, la décentralisation et l'intégration des services d'emplois... Sans compter, bien entendu, des services de garde plus accessibles et le régime bonifié de congés de maternité et de congés parentaux, qui faciliteront davantage la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles. Comme vous le voyez, les divers objectifs que poursuit le gouvernement sont interreliés : le développement des enfants, une meilleure égalité des chances, le soutien aux familles et l'équité entre celles-ci, l'insertion en emploi. Les mesures mises en place convergent vers la réalisation de ces objectifs fondamentalement socio-démocrates.

## Conclusion

J'aimerais ici réitérer le principe sur lequel repose notre action en faveur des familles: la responsabilité première des parents vis-à-vis leurs enfants. L'État n'entend pas se substituer aux parents mais mieux les épauler dans cette tâche, à la fois si belle et exigeante. Le gouvernement n'impose pas ses choix aux parents. Nous croyons cependant qu'il est de son devoir de s'assurer que les besoins essentiels des enfants trouvent satisfaction, et d'y suppléer lorsque nécessaire. Nous devons également faire en sorte que les services de garde soient stimulants, accessibles, plus aptes à soutenir les parents dans leur mission d'éducation et de développement des enfants. Le gouvernement a la responsabilité de faciliter la mise en place de conditions pour assurer la sécurité économique des femmes et

par conséquent des enfants, dans le respect du choix des parents d'utiliser ou non les services offerts en support à la conciliation travail-famille. L'État n'a pas à encourager une certaine culture de la dépendance. Lorsque les trois quarts des mères chefs de familles monoparentales sont à l'aide sociale, il faut s'interroger. Il faut leur donner les outils pour en sortir et retrouver la voie de l'autonomie financière; il faut donner à leurs enfants les meilleures chances de partir du bon pied. En somme, il faut donner à tous les enfants du Québec les meilleures chances de s'épanouir, en tant qu'êtres humains à la fois complets et en devenir. Nous pouvons y parvenir si nous plaçons les enfants au cœur de tous nos choix.

Merci.